

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 septembre 2023
Français
Original : arabe

**Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Points 34 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année**

**Lettres identiques datées du 10 septembre 2023, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos précédentes lettres au sujet des agissements hostiles des États-Unis d'Amérique et de leurs forces militaires illégalement présentes dans des secteurs du nord-est et de la région de Tanf dans le sud-est de la République arabe syrienne, qui commettent des violations flagrantes du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies, je souhaite appeler votre attention sur ce qui suit :

Les États-Unis d'Amérique et les organisations et milices terroristes qui agissent pour leur compte continuent de violer la souveraineté de la République arabe syrienne et de piller les richesses et les ressources stratégiques du pays. L'objectif est d'accentuer les effets des mesures coercitives unilatérales illégales, d'empêcher les Syriens de profiter de ce que leur patrie a à offrir et d'accroître les souffrances des Syriens, causées par la guerre terroriste qui leur a été imposée au cours des dernières années avec l'appui direct de l'Administration américaine et de ses alliés, à commencer par l'entité d'occupation israélienne.

Le montant des dommages occasionnés dans le secteur syrien du pétrole et des ressources minières à la suite des actes d'agression, de pillage et de sabotage auxquels se sont livrés les forces américaines et les organisations terroristes et milices séparatistes agissant pour leur compte s'est élevé au total à 115,2 milliards de dollars des États-Unis entre 2011 et la fin du premier semestre de 2023.

D'après les dernières données statistiques et estimations relatives aux pertes occasionnées dans le secteur pétrolier en Syrie, les pertes directes se chiffrent à 27,5 milliards de dollars des États-Unis et sont dues à ce qui suit :

- le vol, le gaspillage et le brûlage de quantités de pétrole extrait qui correspondraient à 341 millions de barils, les vols représentant en moyenne entre 100 000 et 130 000 barils par jour – et, récemment, jusqu'à 150 000 barils par jour – et 5 909 millions de mètres cubes de gaz naturel et 413 000 tonnes de gaz domestique, et se chiffrant au total à 21,4 milliards de dollars ;



- le sabotage et le vol d'installations, qui ont provoqué des dommages chiffrés à 3,2 milliards de dollars ;
- le pilonnage illégal d'installations pétrolières et gazières en Syrie par l'aviation de la « coalition internationale », qui a occasionné des dommages chiffrés à 2,9 milliards de dollars.

Les pertes indirectes s'élèvent à 87,7 milliards de dollars en manque à gagner sur le plan de la production de pétrole brut, de gaz naturel et de gaz domestique, à la suite de la baisse survenue par rapport à ce qui avait été planifié dans des conditions d'exploitation normales.

La République arabe syrienne affirme que ces pertes ne sont pas de simples chiffres, mais des faits et des preuves confirmant la responsabilité des États-Unis et de leurs alliés dans les souffrances et la détérioration des conditions de vie et de la situation humanitaire des Syriens. L'objectif est d'empêcher les Syriens de respirer et de faire en sorte qu'ils n'aient pas d'options nationales.

La République arabe syrienne demande une fois de plus à l'Organisation des Nations Unies d'agir de toute urgence pour faire cesser les agissements hostiles, l'occupation et les crimes et violations de sa souveraineté qui en découlent, mettre fin à la présence illégale des forces américaines, restituer à l'État syrien les territoires que celles-ci occupent ainsi que les champs de pétrole et de gaz et les autres ressources naturelles afin que la situation humanitaire puisse s'améliorer et les besoins humanitaires satisfaits, ce qui favorisera le retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité, des migrants et des réfugiés dans leur patrie. La République arabe syrienne demande instamment que l'Administration américaine soit tenue responsable de ces vols et amenée à lui verser les montants correspondant à la totalité des pertes occasionnées.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bassam **Sabbagh**
